



DÉCISION N° 2020-624-UM
PORTANT MODIFICATION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE L'U.F.R ODONTOLOGIE
DIPLOME D'ÉTAT – DFASO 1 et DFASO 2

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L 613-1 :

Vu les statuts de l'Université de Montpellier ;

Vu la loi n°2020 -290 du 23/03/2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020 -351 du 27/03/2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie Covid-19 et notamment son article 3 ;

Vu les délibérations n° 2019-06-13-07 et N° 2019-09-26-03 des 13 juin et 26 septembre 2019 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 7 janvier 2019 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2017 portant nomination et classement de Monsieur Romain JACQUET dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1er mars 2017 au 28 février 2022 ;

Considérant l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant la nécessité de déterminer dans les meilleurs délais les amendements nécessaires aux modalités de contrôles de connaissance telles que votées lors de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire le 13 juin 2019 des diplômes/parcours listés en annexe de l'enseignement supérieur au regard de la crise sanitaire ;

Considérant que les délais de convocation et de délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ne sont pas compatibles avec les nécessités de continuité du service ;

Considérant la nécessité de communiquer aux usagers les modifications apportées aux modalités de contrôles des connaissances dans les délais imposés par la réglementation en vigueur ;

Considérant que les mesures de confinement et les vacances universitaires ne permettent ni de garantir la participation des étudiants ni le quorum nécessaire lors des délibérations de la Commission de la Formation de la Vie Universitaire.

D É C I D E

Article 1 – Les modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Odontologie sont amendées, au titre des niveaux, années, mentions et parcours listés ci-après :

Niveau : Docteur d'état
Année de formation : DFA1 et DFA2
Mention : Sciences Odontologiques
Parcours :

Ces modifications **sont détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision**. Elles portent sur la nature, le nombre d'épreuves, la durée, le contenu, les coefficients ou les conditions d'organisation et peuvent notamment s'effectuer de manière dématérialisée

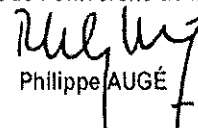
Article 2 – Le détail de ces modifications sera porté à la connaissance des membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) par notification de la présente décision et information lors de la prochaine séance de la CFVU.

Ces modifications seront également portées à la connaissance des étudiants, par l'U.F.R Odontologie, au plus tard dans un délai de 15 jours avant le début des épreuves par courriel et le cas échéant sur le site internet de l'U.F.R.

Article 3 – Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'U.F.R Odontologie, sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 26 mai 2020

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFASO 1, DFASO 2

Vu l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu la délibération du comité technique de l'université de Montpellier du 9 avril 2020

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Montpellier du 9 avril 2020

DFASO : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

DFASO 1 et 2 correspondent à la 4^e et à la 5^e année des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.

REFERENCES : Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES avec modifications prenant effet au 16 mars 2020 Pour une partie des examens de seconde chance du premier semestre et la totalité des examens du second semestre 2019-2020

- 1- Peuvent s'inscrire au DFASO les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO).
- 2- Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus que 5 inscriptions pour obtenir le DFASO, ni plus de 3 inscriptions pour une même année (sauf dérogation exceptionnelle).
- 3- Chaque année d'études comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs Unités d'Enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée d'une ou plusieurs matières (Cours Magistral, TP, TD, clinique, stage, enseignement de libre choix).
- 4- Le contrôle des connaissances de chaque matière peut se faire sous forme de contrôle continu et/ou d'examen semestriel écrit, oral ou sous format électronique ou informatique. Pour la période de confinement* instaurée par mesure gouvernementale à partir du 16 mars 2020, l'ensemble des épreuves initialement prévues en contrôle terminal sous forme d'écrit, d'oral ou sous toute forme informatisée en présentiel sont remplacées par des épreuves de contrôle continu à distance. Les modalités des enseignements prévus initialement en contrôle continu restent inchangées.
- 5- Deux sessions d'examens par semestre sont organisées. Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques, orales, cliniques et des stages.
La première session se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session du premier semestre se déroule en même temps que la deuxième session du deuxième semestre. Pour la période de confinement*, l'ensemble des sessions d'examens, initiale ou seconde chance, prévu initialement en contrôle terminal présentiel du second semestre, et l'ensemble des sessions de 2^{ème} chance du 1^{er} semestre sont transformées en contrôle continu à distance.
- 6 - L'assiduité aux enseignements dirigés, aux enseignements pratiques, aux enseignements cliniques et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD, TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 7 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée. Compte-tenu des mesures de confinement*, l'assiduité aux enseignements présentiels du second semestre à partir du 16 mars 2020 est suspendue, jusqu'à la fin du confinement. Toutefois, l'activité à distance, par l'intermédiaire de dispositifs tels que Moodle ou une autre plateforme en ligne et la communication électronique attestée par les enseignants pourra être prise en compte par le jury.

Les stages obligatoires non réalisés à la date du confinement* seront neutralisés d'office pour le second semestre et reprogrammés dès que possible, soit avant le 31 août 2020 ou inclus dans les prochaines maquettes pédagogiques 2020-2021.

La mise en œuvre de contrats pédagogiques de réussite pour l'année suivante pourra être décidée lors des délibérations de jury. Ces contrats pédagogiques de réussite détermineront les objectifs à atteindre pour chaque étudiant.

7- Les modalités de contrôle de connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales. Les étudiants en rupture de continuité pédagogique dans l'établissement du pays d'accueil, participeront aux mêmes examens à distance que le reste de la promotion et bénéficieront à l'identique de la mise en place d'un nouvel emploi du temps de rattrapage des cours et des stages dès la fin du confinement* en France.

6- En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, des travaux pratiques ou des épreuves cliniques peut être revu et adapté. Les épreuves d'évaluation des connaissances sont alors adaptées à ce nouveau programme.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• La date de fin du confinement et les modalités de dé-confinement étant liés à une décision gouvernementale, les dispositions générales, l'organisation et le déroulement des épreuves peuvent être modifiées à minima 15 jours avant la date des épreuves |
|---|

2- ORGANISATON ET DEROULEMENT DES EPREUVES D'EVALUATION

A – Examens écrits en présentiel si la possibilité de les maintenir hors période de confinement * et si les conditions matérielles sont réalisables

-Pour toutes les épreuves en contrôle terminal maintenues en période de confinement*, toutes les épreuves sont réputées se dérouler en contrôle continu à distance

- 1 – Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation du procès-verbal d'examen.
- 2 – Pour les examens écrits et terminaux, une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boîtier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible.
- 3 – La publication du calendrier des épreuves 15 jours avant la tenue de celles-ci tient lieu de convocation des étudiants.
- 4 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées leur correspondant ou désignées par les surveillants.
- 5 – Une fois dans la salle d'examens, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
- 6 – Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
- 7 – Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage et de communication de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.
La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements.....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.
- 8 – Les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
- 9 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.
- 10 – Arrivée tardive : aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- 11 – Sortie définitive de la salle d'examen : les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche et émarger.
Sortie provisoire de la salle d'examen : les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

Examens à distance :

Pour la période de confinement*, l'ensemble des sessions d'examens, initiale ou seconde chance, en contrôle terminal présentiel du second semestre, et l'ensemble des sessions de 2^{ème} chance du 1^{er} semestre sont transformées en contrôle continu à distance. Les modalités des enseignements prévus initialement en contrôle continu restent inchangées.

- 1) La publication du calendrier des épreuves sur le site de la faculté, 15 jours avant la tenue de celles-ci, tient lieu de convocation des étudiants.
- 2) Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Les listes des étudiants autorisés à composer sera mise en ligne sur l'ENT (plateforme MOODLE)
- 3) L'étudiant devra inscrire son numéro d'étudiant sur les copies dématérialisées
- 4) L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.
- 5) Aucun accès au sujet ne sera possible au-delà de 10 min après le début de l'épreuve.

- 6) L'étudiant pourra restituer la copie sous format informatique durant les 15 dernières minutes de composition et jusqu'à la fin de la durée de l'épreuve.
- 7) Le système anti-plagiat sera employé à la remise des copies

B – Epreuves orales, contrôle continu

Les modalités des contrôles continus des connaissances et des examens oraux sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois de l'année universitaire. Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours, Magistral, Dirigé ou Pratique ou à distance.

Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (voir règlement de l'UE).

Une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boîtier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible aux dates indiquées par l'enseignant responsable de l'enseignement.

Les modalités d'organisation des contrôles continus remplaçant les contrôles terminaux initialement prévus sont les suivantes : Au moins deux contrôles continus à distance sont organisés suivant le calendrier universitaire du second semestre 2019-2020 remanié.

La durée ces nouveaux Contrôles continus à distance est de 45 minutes ou 1 heure, au choix de l'enseignant. La durée exacte sera indiquée sur la convocation à chaque épreuve.

Les épreuves sous forme de questionnaire à choix multiple ne peuvent être réalisées pendant la période de confinement.

C – Stages hors odontologie

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1).

D – Cliniques au Centre de Soins Dentaires

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

3- CONDITIONS D'ADMISSION

Règles de validation d'une UE

- Les UE cliniques, de stage, de travaux pratiques, d'enseignement librement choisies doivent être validées. Les ELC non réalisés pendant la période de confinement* pourront être neutralisés pour ceux n'ayant pas débutés ou pas été terminés au 16 mars 2020.

Les TP et les stages, sous réserve que les mesures gouvernementales le permettent, seront planifiés suivant un nouveau calendrier permettant d'être évalués avant la tenue du jury le 31 août 2020

- Pour les UE de cliniques, la non validation d'une seule clinique, ou de « environnement professionnel », entraîne la non validation de l'UE. Ces exigences cliniques seront adaptées en fonction des objectifs initiaux et de la durée de suspension des stages cliniques. L'information sera portée à la connaissance des étudiants et laissés à l'appréciation souveraine du jury en tenant compte de la situation exceptionnelle de confinement total.

- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière de l'UE.

- Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

Validation de la session initiale

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en 2^e session les matières de l'UE non validées, ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

Validation de la session de seconde chance

L'étudiant a validé la session de seconde chance s'il a validé toutes les UE.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2 pour le DFASO 1, les semestres 3 et 4 pour le DFASO 2.

Redoublement ou triplement

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables de la maquette en vigueur qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 4.1.1 conservable	Sciences odontologiques 1	E.1. Odontologie pédiatrique	2	1h *	2
		E.2. Prothèses	2	1h *	2
		E.3. Parodontologie	1	1h *	1
UE 4.1.2 conservable	Sciences odontologiques 2	E.1. Chirurgie orale et Médecine Orale (CoMo)	2	CC	2
		E.11 TD CoMo	0,5	CC	0,5
		E.2. Occlusion	1	1h*	1
		E.3. Biomatériaux	1	1h *	1
UE 4.1.3 conservable	Radioprotection	E.4. Anatomie Clinique Oro-Faciale	1	1h *	1
		E.1. Radioprotection (voir annexe 2)	1	1h30*	1
UE 4.1.4 conservable	TP odontologie pédiatrique 1	E.1. TP odontologie pédiatrique	0,5	Validation	0,5
UE 4.1.5 conservable	TP orthopédie dento-faciale 1	E.1. TP orthopédie dento-faciale	0,5	Validation	0,5
UE 4.1.6 conservable	TP parodontologie 1	E.1. TP parodontologie	0,5	TP 2h	0,5
UE 4.1.7 CONSERVABLE	Enseignement de libre choix 1	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	Validation	3
UE 4.1.8	Cliniques 1	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	3	Validation	3
		E.2. Clinique de prothèse	3	Validation	3
		E.3. Clinique de Chirurgie orale et Médecine orale	1,5	Validation	1,5
		E.4. Clinique parodontologie	1,5	Validation	1,5
		E.5. Clinique imagerie	0,5	Validation	0,5
		E.6. Clinique occlusodontie	1,5	Validation	1,5
		E.7. Clinique de 1e consultations-urgences	1,5	Validation	1,5
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	1,5	Validation	1,5
TOTAL ECTS SEMESTRE					30

* Les examens de seconde chance seront réalisés à distance si les mesures de retour à une situation normale ne sont pas réunies

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 4.2.1 conservable	Sciences odontologiques 3	E.1. Prothèses	2	CC	2
		E.2. Odontologie conservatrice et endodontique	2	CC	2
		E.3. Orthopédie dento-faciale	1,5	CC	1,5
		E.4. Parodontologie	1	CC	1
UE 4.2.2 conservable	Sciences odontologiques 4	E.1. Médecine orale + TD CoMo	2,5	CC	2,5
		E.2. Chirurgie orale	1	CC	1
		E.3. Santé publique & Service Sanitaire	2	CC	1
UE 4.2.3 conservable	TP odontologie pédiatrique 2	E.1. TP odontologie pédiatrique	0,5	Validation	0,5
UE 4.2.4 conservable	TP orthopédie dento-faciale 2	E.1. TP orthopédie dento-faciale	0,5	Validation	0,5
UE 4.2.5 conservable	Service Sanitaire	E.1. Service Sanitaire	1	Validation (Voir annexe 1)	1
UE 4.2.6 conservable	Enseignement de libre choix 2	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	Validation	3
UE 4.2.7	Cliniques 2	E.1. Environnement professionnel	0,5	Validation	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	3	Validation	3
		E.3. Clinique de prothèse	3	Validation	3
		E.4. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine orale	1	Validation	1
		E.5. Clinique parodontologie	1,5	Validation	1,5
		E.6. Clinique imagerie	0,5	Validation	0,5
		E.7. Clinique occlusodontie	1,5	Validation	1,5
		E.8. Clinique de 1e consultations-urgences	1,5	Validation	1,5
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	1,5	Validation	1,5
TOTAL ECTS SEMESTRE					30

Maquette et Modalités de Contrôle des Connaissances du Diplôme de Formation Approfondie en Science Odontologique

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

DFASO 2

SEMESTRE 3

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 5.3.1 conservable	Sciences odontologiques 5	E.1. Odontologie pédiatrique	3	1h *	3
		E.2. Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h *	2
		E.3. Chirurgie Orale et Médecine Orale	2	1h *	2
UE 5.3.2 conservable	Sciences odontologiques 6	E.1. Orthopédie dento-faciale	1	1h *	1
		E.2. Occlusion	1	1h *	1,5
UE 5.3.3 conservable	Sciences odontologiques 7	E.1. Santé publique	2	1h *	2,5
		E.2. Anglais	0,5	C.C.	1
UE 5.3.4 conservable	Enseignement de libre choix 3	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	Validation	3
UE 5.3.5	Cliniques 3	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	3	Validation	3
		E.2. Clinique de prothèse	3	Validation	3
		E.3. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine Orale	1	Validation	1
		E.4. Clinique parodontologie	1	Validation	1
		E.5. Clinique imagerie	1	Validation	1
		E.6. Clinique occlusodontie	1	Validation	1
		E.7. Clinique de 1e consultations-urgences	1	Validation	1
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	Validation	1
		E.9. Clinique d'orthopédie dento-faciale	1	Validation	1
		E.10. Clinique d'implantologie	1	Validation	1
TOTAL ECTS SEMESTRE					30

*Les examens de seconde chance seront réalisés à distance si les mesures de retour à une situation normale ne sont pas réunies

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

DFASO 2

SEMESTRE 4

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 5.4.1 conservable	Sciences odontologiques 8	E.1. Prothèse	2	CC	2
		E.2. Pathologie générale et odontologie	3	CC	3
		E.3. Parodontologie	1,5	CC	1,5
UE 5.4.2 conservable	Sciences odontologiques 9	E.1. Gérodontologie	0,5	CC	0,5
		E.2. Immunologie clinique	1	CC	1
UE 5.4.3 conservable	Enseignement de libre choix 4	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	Validation	3
UE 5.4.4 conservable	Stage urgences	E.1. Stage urgences (AFGSU 2)	0,5	Validation	0,5
UE 5.4.5 conservable	Stage santé publique	F.1. Stage santé publique	1	Validation	1
UE 5.4.6 conservable	Stage UCAA	E.1. Stage UCAA	0,5	Validation	0,5
UE 5.4.7	Cliniques 4	E.1. Environnement professionnel	0,5	Validation	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	3	Validation	3
		E.3. Clinique de prothèse	2,5	Validation	2,5
		E.4. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine Orale	1	Validation	1
		E.5. Clinique parodontologie	1	Validation	1
		E.6. Clinique imagerie	1	Validation	1
		E.7. Clinique occlusodontie	1	Validation	1
		E.8. Clinique de 1e consultations-urgences	1	Validation	1
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	Validation	1
		E.10. Clinique d'orthopédie dento-faciale	1	Validation	1
		E.11. Clinique implantologie	1	Validation	1
UE 5.4.8 Conservable	CSCF	E.1. Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique	3	Validation	3
TOTAL ECTS SEMESTRE					30

Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques

Les dates des relevés des quotas pour chaque semestre seront affichées en temps utile au Centre de Soins Dentaires (CSD). Ces exigences cliniques seront adaptées en fonction des objectifs initiaux et de la durée de suspension des stages cliniques. L'information sera portée à la connaissance des étudiants et laissés à l'appréciation souveraine du jury en tenant compte de la situation exceptionnelle de confinement total.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Un planning précis pour toutes ces vacances sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra parapher ce planning pour accord auprès du cadre de santé du CSD.

Tout manquement éthique, déontologique ou réglementaire pourra faire l'objet d'une sanction de suspension de l'activité clinique et/ou la saisie de la Commission de discipline de l'Université ou les instances compétentes hospitalières sur décision du Directeur de la Faculté d'Odontologie après avis du Coordonnateur du service d'Odontologie.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Assiduité aux vacances obligatoires « produits ».
- Assiduité aux vacances obligatoires d'« ergonomie » (suivi matériel).
- Assiduité aux vacances obligatoires « laboratoire de prothèse » (entretien).
- Assiduité aux vacances obligatoires « régulation occlusion et imagerie » (en rapport avec les cliniques d'occlusion et d'imagerie).
- Qualité de la prise en charge des patients (tenue et exhaustivité du dossier médical, suivi éthique du patient dans le parcours de soins).

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

Session de seconde chance : réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacances supplémentaires en fonction des besoins du service.

CHIRURGIE ORALE et MEDECINE ORALE

Barème des points de COMO :

Dans une séquence donnée, le 1er acte est coté au taux plein, les 4 suivants à 50%, les autres à 20%

Groupe 10 points : - Avulsion sans alvéolectomie - Avulsion de racine	- Frottis ou prélèvement intrabuccal
Groupe 20 points : - Avulsion dent ankylosée - Avulsion avec séparation racines - Avulsion dent sous-muqueuse - Biopsie tissus mous - Frénectomie - Résection de torus	- Exérèse crête flottante localisée - Hémostase locale (colle biologique + éponge + fil) - Régularisation de crête localisée - Réimplantation dent expulsée - Dégagement chirurgical pour pose de dispositif de traction
Groupe 30 points : - Régularisation de crête hémi-arcade - Exérèse lésion muqueuse <2 cm - Avulsion racine incluse - Avulsion avec alvéolectomie	- Ablation calcul salivaire par voie antérieur - Exérèse de kyste < 2 cm - Curetage apical - Régénération osseuse guidée
Groupe 40 points : - Avulsion de dent incluse (autre que molaire ou canine) ou odontoïde inclus - Biopsie osseuse	- Exérèse crête flottante arcade complète - Régularisation de crête arcade totale
Groupe 50 points : - Avulsion dent ectopique - Avulsion canine ou molaire incluse (sauf DS) - Mise en place d'un implant - Greffe d'os en bloc	- Exérèse lésion muqueuse 2-4 cm - Exérèse lésion osseuse <2 cm - Exérèse kyste >2 cm
Groupe 100 points : - Exérèse lésion osseuse 2-4 cm - Exérèse de glande sublinguale - Exérèse lésion muqueuse >4cm	- Fermeture communication bucco-sinusienne ou bucco-nasale
Groupe 150 points : - Exérèse lésion osseuse >4 cm - Soulevé de sinus par abord vestibulaire	- Transplantation d'une dent sur l'arcade
Groupe 200 points : - Transplantation d'une dent incluse	

Semestre 1 :

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant.
- L'implication de l'étudiant et l'avis des enseignants sur son comportement général (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc...).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

Semestre 2 :

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant.
- L'implication de l'étudiant et l'avis des enseignants sur son comportement général (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc...).
- **le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé (sur l'ensemble de l'année) 250 points de COMO dont 100 en 1er opérateur.**
- **Session de seconde chance :**

- le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé (sur l'ensemble de l'année) 300 points de COMO dont 130 en 1er opérateur.

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIQUE

A- Evaluation clinique des connaissances

La validation clinique portera sur quatre points :

- 1 – Appréciation quantitative (quota de points minimum imposés).
- 2 – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement,-assiduité).
- 3 – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- 4 – La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

4e année	35 points	6 incisives, canines ou prémolaires
5e année	65 points	6 molaires

- Obturation d'une Cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame : 1 point
- Obturation d'une Cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame : 2 points
- Obturation d'une Cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame : 3 points
- Éclaircissement interne : 4 points (acte global quel que soit le nombre de séances)
- Reconstitution par tenon fibré : 5 points
- Éclaircissement externe : 8 points
- Onlay : 8 points
- Facette : 8 points
- Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA : 5 points
- Chirurgie endontique : Opérateur 6 points.
- Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire, hémi-section radiculaire) : Opérateur 6 points

B- Répartition des travaux cliniques

DFASO 1

Semestre 1 :

Session initiale :

- 5 points et 1 traitement endodontique initial sur incisive, canine ou prémolaire.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2 :

Session initiale :

- 30 points et 5 traitements endodontiques initiaux sur incisives, canines ou prémolaires.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.

- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

- 10 points et 1 traitement endodontique sur molaire.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2 :

Session initiale :

- 55 points et 5 traitements endodontiques sur molaires.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
-

C- Modalités de validation des traitements endodontiques

Pour être validés, les traitements endodontiques devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1 – Traitement endodontique réalisé **sous digue**.
- 2 – Nettoyage et mise en forme canalaire selon la méthodologie enseignée au cours des stages pré-cliniques de DFASO .
- 3 – Obturation : par condensation latérale à froid ou condensation verticale à chaud de gutta-percha.
→ **cotation majorée avec avis de l'enseignant.**
- 4 – Dans tous les cas, **5 radiographies rétro-alvéolaires minimum** :
deux radiographies rétro-alvéolaires pré-opératoires,
une radiographie rétro-alvéolaire lime à la longueur de travail,
une radiographie rétro-alvéolaire cône en place,
une radiographie rétro-alvéolaire dent obturée.

Tout manquement constaté pourra coûter à l'étudiant l'invalidation de l'acte effectué.

PROTHESES

DFASO 1

Semestre 1 :

Session initiale :

Présenter 2 cas cliniques (avec empreinte, montage sur articulatoire, wax-up...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

Semestre 2 :**Session initiale :**

Réaliser un quota de 40 points (cf : liste d'acte codifiée).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées.
(Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).***

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.

DFASO 2

Semestre 1 :**Session initiale :**

Réaliser un quota de 20 points (cf : liste d'acte codifiée).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

Semestre 2 :**Session initiale :**

Réaliser un quota de 50 points (cf : liste d'acte codifiée).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées.
(Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).***

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.

LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE

Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.

Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.

PROTHESE ADJOINTE

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)

PAP résine	1 à 4 dents	3
	5 à 8 dents	5
	9 à 13 dents	8

PAP métallique	1 à 6 dents	10
	7 à 10 dents	12
	11 à 14 dents	13

Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points

PAC résine	Uni-maxillaire	8
	Bi-maxillaire	18
	Uni-maxillaire avec PAC immédiate.	18
	Bi-maxillaire avec PAC immédiate	40

PAP immédiate	1 à 4 dents	2
	5 à 8 dents	4
	9 à 13 dents	10

PAC immédiate	Uni-maxillaire	10
	Bi-maxillaire	22

REPARATIONS

	Labo. Interne	Labo. Externe
Fracture simple prothèse partielle ou totale	1	1
Adjonction dents et/ou crochets		
- 1 à 5 éléments	2	1
- au-delà de 5 dents	3	2
Réparation PBM sans remontage dents		1
Réparation PBM avec remontage dents		2
Rebasage résine auto	2	
Rebasage définitif (mise en moufle)		2

IMPLANTOLOGIE

	Labo. Interne	Labo. Externe
Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)	3 /quadrant	
Prothèse conjointe		
- Premier élément		13
- Éléments suivants		10
- Pontique de bridge		0
Bridge transvissé, dents résine (forfait) 10 - 12 dents		60
Prothèse adjointe*		
- pilier locator la paire	6	10
- barre de connexion		
*s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle		

PROTHESE CONJOINTE

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE
Coiffe complète métallique	8	Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM
Coiffe complète Céramique	10	
Coiffe partielle métal	9	
Coiffe partielle céramique	11	
Onlay facette		
Pontique bridge	2	
Ancrage corono radiculaire	4	
Supplément pour dent vivante	2	
Ailettes de contention collée par élément	2	

CFAO EN METHODE DIRECTE

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC).

Onlay CFAO (restauration partielle)	8
Couronne CFAO (restauration totale)	10

DIVERS

	Labo. Interne	Clinique
Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant	3	
Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibrage		5

1^{ère} CONSULTATION – URGENCES

L'étudiant aura un calendrier de ses vacances cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture du CSERD

DFASO 1

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Certaines activités de dépistage réalisées en dehors du CSD pourront être prises en compte comme des consultations validant des points en accord et sous le contrôle au préalable du Coordonnateur du Département d'Odontologie.

DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

*Certaines activités de dépistage réalisées en dehors du CSD pourront être prises en compte comme des consultations validant des points en accord et sous le contrôle au préalable du Coordonnateur du Département d'Odontologie.*DFASO 1

OCCLUSODONTIE

DFASO 1, DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

- Réaliser une 1^{ère} Consultation Occlusodontie /Aprnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi.
- Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel en service).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.
- Respecter les rendez-vous

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale (consultation + Lettre confrère).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Avoir traité deux cas complets pour les DFASO2 et un cas pour les DFASO1 (Occlusodontie /Aprnée du sommeil).
 - prise d'empreintes + montage sur simulateur.
 - prise en charge thérapeutique (Orthèse, OAM, Collages ...).
 - contrôles
- Rendre un compte-rendu complet et détaillé (word, power point) du cas avec moulages et photos nettes (exo et endo-buccales avec et sans orthèse et avec écarteurs photo).
- Assurer le suivi des cas en cours (uniquement pour DFASO 2).
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel en service).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.
- Respecter les rendez-vous

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale.
- Traiter un nouveau cas complet.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

PARODONTOLOGIE

Il est rappelé que les actes demandés en première et deuxième session sont le prérequis indispensable pour pouvoir se présenter à l'examen clinique. L'étudiant n'ayant pas le nombre d'actes demandés à la date limite de fin de validation des actes fixée et annoncée par voie d'affichage devra toutefois se présenter obligatoirement à l'examen. Il sera pris en compte lors de la validation de ce dernier en dehors des actes demandés, le comportement de l'étudiant tout au long de l'année vis-à-vis des patients, du personnel hospitalier ainsi que du corps enseignant.

actes	points attribués
Détartrage 2 séances	6
Dossier parodontal 1er opérateur	15
Dossier parodontal 2ème opérateur	15
ré-évaluation	10
surfaçage	15
frénectomie	15
gingivectomie unitaire	15
gingivectomie sextant	20
chirurgie à lambeau d'assainissement	30
élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
stade II simple	30
chirurgie par lambeaux avec comblement	40
élongation coronaire hémi-arcade	40
stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe épithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

Semestre 1 :

Session initiale :

1 – Activité clinique

* Minimum requis : total **de 63 points** correspondant à la préparation de la cavité buccale (détartrage) et au charting parodontal réalisés sur **3 patients dont un en tant que premier opérateur.**

- 6 détartrages (18 points).

- 3 dossiers parodontaux dont 1 premier opérateur (45 points).

* Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

2 – Examen clinique

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Semestre 2 :

Session initiale :

1 – Activité clinique

* Minimum requis : total **de 60 points** correspondant à la **prise en charge globale de 2 patients en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **étiologique** (avec préalablement séances de détartrage jusqu'à la réalisation de surfaçages radiculaires).

- 2 dossiers parodontaux premier opérateur (30 points).

- 2 Surfaçages radiculaires (30 points).

* Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

2 – Examen clinique

Oral portant sur les connaissances cliniques et le travail de l'année d'une durée entre 15 et 20 minutes.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien d'une durée entre 15 et 20 minutes.

Remarques importantes :

- Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).
- Les points supplémentaires acquis par rapport à ceux demandés au semestre 1 seront comptabilisés au semestre 2.

Semestre 1 :

Session initiale :

1 – Activité clinique

* Minimum requis : total **de 67 points** correspondant **à la prise en charge globale de 3 patients dont deux en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **symptomatique** (avec après réévaluation de la thérapeutique étiologique réalisation d'un assistanat de chirurgie et/ou d'une chirurgie parodontale).

- 4 détartrages (12 points).

- 1 réévaluation (10 points).

- 3 dossiers parodontaux dont 2 premier opérateur (45 points).

* Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

2 – Examen clinique

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Semestre 2 :

Session initiale :

1 – Activité clinique

* Minimum requis : total de **70 points** correspondant à la **prise en charge globale de 2 patients en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **symptomatique** (avec après réévaluation de la thérapeutique étiologique réalisation d'au minimum une chirurgie parodontale)

- 2 dossiers parodontaux premier opérateur (30 points)
- 1 chirurgie parodontale assistée ou réalisée par un enseignant de parodontologie (30 à 50 points)
- Compte rendu pré et post-opératoire devront être joints au dossier (10 points).

*Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

Deux comptes rendus, l'un préopératoire et l'autre postopératoire **comptabilisés cinq points chacun**, détaillés des interventions signés par un enseignant de Parodontologie devront être joints au dossier.

2 – Examen clinique

Oral portant sur les connaissances cliniques et le travail de l'année d'une durée entre 15 et 20 minutes.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis à la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien d'une durée entre 15 et 20 minutes.

Remarques importantes :

- Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).
- Le surfaçage radiculaire n'est pas considéré comme un acte chirurgical.
- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée et régénération osseuse guidée pré-implantaire, les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale).
- Les interventions chirurgicales telles que chirurgie à lambeau sur une ou deux dents, distal wedge ou encore freinectomie ne pourront être comptabilisés comme une chirurgie.
- Les points supplémentaires acquis par rapport à ceux demandés au semestre 1 seront comptabilisés au semestre 2.

IMAGERIE

DFASO 1, DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

- Vacances prévues notées sur carnet et tenues à jour : dates à communiquer aux responsables de l'imagerie.
- Présence obligatoire aux vacances.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées

Session de seconde chance:

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacances.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées

Session de seconde chance :

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

DFASO 1

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances comme aide opératoire des DFASO2.

Session seconde chance :

Assiduité à 4 vacances supplémentaires.

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances comme aide opératoire des DFASO2.

Réaliser un compte-rendu écrit et iconographié d'une 1^{ère} consultation.

Session seconde chance:

Répondre aux exigences de la session initiale.

Assiduité à 4 vacances supplémentaires.

Réaliser un compte-rendu supplémentaire écrit et iconographié d'une 1^{ère} consultation.

DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances.

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Session seconde chance :

Répondre aux exigences de la session initiale.

100 points supplémentaires à réaliser.

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances.

Evaluation quantitative : 400 points à réaliser dont :

- 2 CCP.
- 3 Pulpotomies.
- 1 cas de scellement de sillons.

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la démarche diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.
-

Examen oral, portant sur les connaissances cliniques et théoriques

Session seconde chance :

Répondre aux exigences de la session initiale.

100 points supplémentaires à réaliser.

ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE

DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

- Présence obligatoire.
- Binôme avec un interne .
- Examen clinique + examens complémentaires d'au moins trois patients.
- Présentation clinique orale : diagnostic et objectifs de traitement.

Session seconde chance :

- Vacances d'été.
- Présentation clinique écrite: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Binôme avec 1 interne.
- 1 présentation clinique écrite: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

Session seconde chance :

- Vacances d'été.
- 2 présentations cliniques écrites: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

IMPLANTOLOGIE

DFASO 2

Semestre 1

Session initiale : validation des TP d'implantologie.

Session seconde chance : examen oral portant sur des questions de cours sur la chirurgie et la prothèse implantaires.

Semestre 2

Session initiale : chaque étudiant devra avoir réalisé un cas simple d'implantologie avec une prise en charge globale du patient, ou avoir participé activement à un cas d'implantologie avec prise en charge globale du patient.

Session seconde chance : Examen oral : questions de cours + commentaires de cas cliniques.

Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne.

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE.

MODULE 2 (DFASO 1) :

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne.

MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation.

Annexe 3 : Modalités de validation des stages

Session initiale : la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage et vérification du carnet de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

NB : même si la validation des stages se fait au second semestre du DFASO 2, les stages se déroulent sur toute l'année.

Session seconde chance: la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

Liste des stages :

Stage d'urgences

Objectifs généraux : l'enseignement doit permettre à l'étudiant de valider l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

Durée : 1 à 2 jours.

Stages santé publique – Actions service sanitaire en DFASO1

Les stages comprennent :

- des vacations dans un service de gérontologie ou en EHPAD :
 - o durée : 3 vacations de 3h.
- des vacations auprès des populations à besoins spécifiques, vulnérables ou de recours :
 - o durée : 2 vacations de 3h.
- des vacations auprès des populations précisées dans le cadre des ELC « Actions spécifiques de prévention dentaire auprès des populations » et « actions spécifiques dentaires auprès du Service de Médecine Préventive de l'Université – SUMMPS »
 - o durée : 2 vacations de 3h de chaque ELC

Stage UCAA

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : être conscient de ses limites et de ses compétences et être apte à réaliser les actes de médecine et chirurgie orale, et de sédation pour des patients des différents groupes d'âge (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).

Le stage comprend :

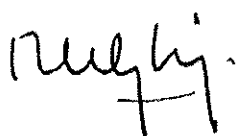
- des vacations de chirurgie et anesthésie ambulatoire (UCAA) :
 - o durée : 1 vacation de 6h.

Annexe 4 : Service Sanitaire

Annulation des actions de service sanitaire suite au confinement par une mesure réglementaire Nationale.

La neutralisation de l'enseignement sera de fait.

Le Président de
l'Université de Montpellier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe AUGÉ', with a stylized flourish at the end.

Philippe AUGÉ